

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 Du Bureau Syndical du 25 Mars 2025
 Délibération n° 2025-19**

OBJET : Création d'un poste de responsable financier.

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Énergie SMEG GARD dûment convoqués le 11 Mars 2025, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABBOU	PEYROLLES	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE			X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			X	
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT			X	M. Lionel JEAN
Démissionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
		17	4	2	1

P = présent - E = Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de votes exprimés	:	18

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Création d'un poste de responsable financier - PAGE 2

Compte tenu du départ à la retraite de Madame Irène PLAZA, Responsable du service Administratif et Financier, prévu en septembre 2026.

Considérant qu'une période de tuilage d'une année est nécessaire au remplacement de ce poste, notamment pour la partie financière et l'élaboration du budget, il est proposé au Bureau Syndical de créer un poste de responsable de gestion financière à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les missions principales du poste seront :

- La gestion budgétaire,
- L'assistance et le conseil financier,
- L'encadrement et le pilotage du service financier.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux de la catégorie A ou d'un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux de la catégorie B.

Cet emploi pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.33214 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 suscitée, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelable.
- Le contractuel est recruté pour exercer les fonctions de responsable de gestion financière.
- Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement.
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** :

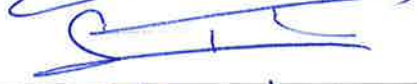
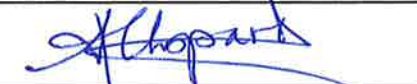
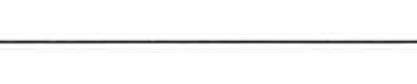
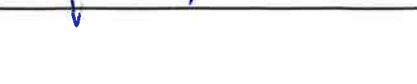
- **De CREER** un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

territoire
d'énergie
GARD - SMEG

Aimé CAVAILLÉ
Président du TE GARD - SMEG

**BUREAU SYNDICAL, MARDI 25 MARS 2025 à
NIMES**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

BUREAU SYNDICAL, MARDI 25 MARS 2025 à 18h30
NIMES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 030-200039543-20250325-2025_19-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 (P) L. SEAN